



Cabinet de la ministre

Paris, le mardi 23 août 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Résultat de l'appel à projets : neuf nouveaux Ports de Plaisance Exemplaires

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a récompensé aujourd'hui les neuf collectivités territoriales lauréates de l'appel à projets « Ports de plaisance exemplaires 2011 ».

Le littoral français contribue fortement au développement économique du pays à travers différents secteurs d'activité, en particulier la pêche, l'industrie nautique, ou encore le tourisme. Avec près de cinq millions de pratiquants, 466 installations portuaires, et une capacité d'accueil de plus de 170 000 places en eaux maritimes, la plaisance joue un rôle important dans le dynamisme économique de ces territoires. Elle connaît une forte croissance, au point qu'il manque désormais des places pour accueillir tous les bateaux.

Pour pallier ce déficit, l'appel à projets « Ports de plaisance exemplaires » soutient depuis trois ans **des projets d'accroissement de la capacité d'accueil intégrant le développement durable des territoires (rationalisation de l'espace, gestion des déchets et des eaux usées, maîtrise de la consommation d'énergie, protection du trait de côte).**

Né du Grenelle de la mer, l'appel à projets a été lancé en 2009 pour trois ans, auprès des collectivités locales gestionnaires de ports de plaisance, qu'ils soient maritimes ou fluviaux. Les projets primés lors des deux précédentes éditions permettront à terme la **création de 9 000 places** à flot et à sec. Pour l'appel à projets 2011, mené en partenariat avec la Fédération des Industries Nautiques (FIN) et Voies Navigables de France (VNF), ce sont **plus de 4 000 nouvelles places** qui vont être mises en place.

La ministre a salué la qualité et la diversité des projets présentés (25 dossiers reçus pour cette seule année) : au final, ce sont 1,7 millions d'euros qui auront été consacrés par l'Etat à la conduite de cette démarche sous forme d'études.

« Le développement économique du secteur de la plaisance exige, pour être durable, de respecter les littoraux maritimes et fluviaux qui sont des espaces fragiles et convoités », a rappelé Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Plus d'informations sur la plaisance en ligne :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Plaisance-et-loisirs-nautiques,1527-.html>

Contacts presse :

Anne Dorsemaine
Aurore Longuet

01 40 81 72 36
01 40 81 31 59

Les 9 projets lauréats des « Ports de plaisance exemplaires » 2011 :

- **Communauté d'agglomération Portes de France Thionville** (Lorraine) pour l'aménagement d'une zone d'activités nautiques avec un port de plaisance à Basse-Ham.
- **Communauté de communes Meuse et Semoy** (Champagne Ardenne) pour l'aménagement d'un port de plaisance à Monthermé.
- **Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole** (Nord Pas de Calais) pour l'aménagement d'un éco-port de plaisance à Valenciennes.
- **Bayeux Intercom** (Basse-Normandie) pour le développement de la capacité d'accueil de la plaisance à Port en Bessin-Huppain.
- **Syndicat intercommunal à vocation unique de Treffiogat - Le Guilvinec** (Bretagne) pour la réhabilitation d'un espace portuaire délaissé dans le port du Guilvinec – Treffiogat.
- **Conseil général du Gard** (Languedoc-Roussillon) pour le développement et l'optimisation des capacités d'accueil et de mise en réseau des ports fluviaux et maritimes du Rhône à la mer.
- **Commune de Sérignan** (Languedoc-Roussillon) pour le réaménagement du port de Sérignan avec la création d'un port à sec.
- **Communauté urbaine Nice Côte d'Azur** (Provence-Alpes-Côte d'Azur) pour le réaménagement et l'optimisation de l'exploitation du plan d'eau du port de Saint- Jean-Cap-Ferrat.
- **Commune de Sainte-Anne** (Guadeloupe) pour le réaménagement du port de Sainte-Anne.